

# La Wallonie renforce son plan anti-radicalisme

**L**e ministre-président wallon se garde de tout message alarmiste. Mais il veut, dit-il, que tout ce qui est raisonnablement faisable contre le radicalisme soit fait, en Wallonie.

Le gouvernement fédéral a multiplié les mesures contre le radicalisme, depuis les premiers attentats touchant l'Europe puis, malheureusement, la Belgique. Mais son homologue wallon y a également son mot à dire. La précédente majorité namuroise avait initié une série de choses. Dans l'entretien exclusif qu'il accorde à Sud-press, Willy Borsus (MR) annonce la mise en chantier

d'une série de changements fondamentaux, avec des mesures très concrètes que plusieurs de ses ministres vont prendre ou améliorer.

« On remet sur le métier ce plan wallon de lutte contre le radicalisme, qui est un enjeu majeur », assène d'emblée le ministre-président. « Pour l'essentiel, il avait vu le jour en 2015, dans la foulée des attentats au siège de Charlie Hebdo. On y trouvait de la coordination avec le fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment via la mise en place d'un centre d'appui interdisciplinaire. Il contenait aussi de la prévention, de la sensibilisation au niveau des communes. Et puis trois : des éléments de détection.

Cela représente environ 11 millions d'euros de budget. »

Dans quel sens son gouvernement va-t-il travailler ? « Je veux à la fois qu'on développe de la proximité et de la prévention, mais aussi une évaluation et une réorganisation des choses », rétorque le Marchois. « Je souhaite aussi qu'on développe les référents à disposition des fonctionnaires, qu'on densifie nos échanges d'informations, qu'on explore le développement des cellules intégrales de sécurité au niveau local, qu'on revoie les secteurs où un screening du personnel serait souhaitable, et que l'on se repenche sur l'intégration socioprofessionnelle de publics cibles. C'est cela, pour moi, aller

dans la bonne direction. »

## « JE NE VEUX PAS FAIRE PEUR »

« Nous devons bien mesurer l'impact des actions déjà menées dans les quartiers, sur le terrain. Ce sera notre premier élément de réorientation. Mais je rappelle aussi que nous sommes toujours en niveau 3. Il y a eu très récemment ailleurs que chez nous des faits graves, très violents, dramatiques. On ne doit à aucun moment baisser la garde, laisser le temps diluer l'attention de la vigilance, ni le caractère déterminé. Notre détermination est totale. Je rappelle que nous sommes un pays qui a vu partir beaucoup de foreign fighters à l'étranger. Il en a vu revenir un certain nombre aussi.

Tout cela doit nous inciter à une extrême vigilance. Je ne veux pas faire peur ou avoir une démarche excessive. Mais mon message, que je veux équilibré, est celui de la fermeté sur la vigilance que nous devons garder. »

« Je veux aussi rappeler ma conviction que s'installer dans un pays implique des droits, mais aussi bien sûr aussi des devoirs. Le parcours d'intégration a aussi pour but de rappeler un certain nombre de principes démocratiques fondamentaux. L'égalité hommes-femmes en est bien entendu un. Le but quand on s'installe est de pouvoir participer à la société, de pouvoir s'y intégrer. »

INTERVIEW > CHRISTIAN CARPENTIER

## Primo arrivant

### Un parcours d'intégration plus rapide

« Alda Gréoli, en charge du parcours d'intégration, va travailler sur son renforcement », dévoile Willy Borsus. « Exemple de la réflexion à mener : le délai. Aujourd'hui, le primo arrivant est tenu de suivre ce parcours dans un délai de 18 mois suivant son arrivée, éventuellement prorogé. Cela me paraît relativement long. Le but est de le raccourcir. Une di-

zaine de mois maximum, cela me semblerait bien, afin de favoriser l'intégration. »

« Ma collègue travaille aussi sur une offre supplémentaire de cours de langue. Je suis convaincu que c'est un des vecteurs importants de l'intégration. Quand on ne comprend pas ce qu'on vous dit, c'est plus difficile de s'intégrer dans une culture ou un territoire. »

« Ceci dit, un certain nombre de personnes ne doivent pas suivre ce parcours parce qu'elles sont sur notre territoire depuis plus longtemps. Pourtant, elles le font parce qu'elles ont envie de s'intégrer. Je tiens à saluer cela. »

CH. C.

### Prévention : mieux détecter ceux qui se radicalisent

« Un appel à projets locaux en matière de prévention est provisoirement suspendu par Valérie De Bue », explique M. Borsus. « On veut d'abord évaluer leur impact sur le terrain, tenter de quantifier la différence que ces projets apportent. Leur but est de créer du liant, du tissu social, d'impliquer les gens dans des activités, de les inviter à s'exprimer. On voudrait s'assurer que cette dynamique porte des résultats sur le terrain. Valérie De Bue va ensuite relancer de nouveaux projets liés à l'action so-

ciale. »

« On y trouvera certainement aussi un aspect de détection. Il faut faire le lien entre l'insertion et le repérage, quand on sent que quelqu'un glisse sur la pente du radicalisme qui pourrait devenir violent. Il y a régulièrement — pas toujours — un lien avec d'autres formes de criminalité. Souvent, les gens qui ont basculé avaient des passés d'implication dans des trafics divers, dans d'autres faits de type criminel. »

CH. C.

## « Pouvoir screener davantage de personnes »

Actuellement, le personnel ayant accès à certains sites sensibles fait l'objet d'un « screening » (une analyse poussée) pour s'assurer qu'il ne présente aucun danger. C'est le cas, par exemple, de membres du personnel des aéroports. Willy Borsus veut amplifier cela.

« On doit renforcer significativement ces screenings de sécurité à l'égard de personnels qui peuvent être confrontés à une activité, un site, un métier où on est potentiellement dans un endroit sen-

sible, où on est en lien avec des informations sensibles », explique-t-il. « On sait que les aéroports sont bien entendu déjà concernés. Mais je veux qu'on ait la réflexion par rapport à d'autres secteurs, qu'on repasse en revue tous les secteurs de la vie publique wallonne puis qu'on décide là où un screening serait nécessaire parce que ces endroits sont potentiellement sensibles. »

### DANS LES TRANSPORTS

Par exemple ? « Cela peut être

dans les transports, dans la gestion de l'infrastructure ou à d'autres endroits. Je ne veux jamais que nous puissions à un moment nous dire qu'on n'a pas fait tout ce qui était raisonnablement possible pour éviter les risques. Le screening de certaines fonctions en fait partie. On va donc réévaluer toutes les fonctions nécessitant ce screening. »

Le Tec sera-t-il aussi visé ? « Il pourrait être concerné, oui. On ne va évidemment pas screener tous les chauffeurs de bus, mais seule-

ment ceux qui jouent un rôle clé, qui sont dans un périmètre de risque, qui auraient accès à certains sites clés. »

CH. C.

# Revoir la reconnaissance wallonne des mosquées

La Wallonie compte actuellement 140 mosquées sur son territoire. C'est deux fois plus qu'il y a dix ans. Parmi elles, 39 sont reconnues par le gouvernement, et cinq autres en attente de l'être. En le faisant, elles acceptent de fonctionner de façon transparente, s'organisant sous

forme d'ASBL et présentant régulièrement leurs comptes aux pouvoirs publics. Cela permet de se pencher sur leurs sources de financement et de connaître les noms de

leurs dirigeants, ce qui permet ensuite de faire des vérifications de sécurité.

Elles s'engagent également à respecter notre fonctionnement démocratique. En retour, elles ont accès à des subsides publics pour leurs frais d'entretien ou de rénovation de bâtiments, ain-

si qu'à la rémunération de leurs imams par l'État, dans le cadre du financement des cultes officiellement reconnus en Belgique.

« Le texte de reconnaissance des mosquées va faire l'objet d'une réanalyse de la ministre compétente, ma collègue Valérie De Bue », détaille Willy Borsus. « On devrait disposer des résultats dans quelques semaines. On ne peut pas être distrait par rapport au fait que certaines mosquées ou structures associatives gravitent autour d'elles prêchant un islam spécialement radical. Le sujet est assez important pour qu'on se penche dessus. Cela s'inscrit dans notre volonté générale d'être vigilants par rapport à tout. La reconnaissance des mosquées est un élément parmi d'autres. » ●

CH. C.

**La reconnaissance par la Région wallonne les oblige à être plus transparentes, et leur donne en échange accès à du financement public**

## Faciliter la remise à l'emploi des minimexés

« Les personnes qui ont obtenu un titre de réfugié bénéficient d'un revenu d'intégration », rappelle M. Borsus. « Mais on constate qu'elles restent ensuite facilement deux fois plus longtemps au CPAS que les nationaux. C'est d'autant plus interpellant que, dans certaines filières, régions, sous-régions ou métiers, on a vraiment un besoin de main-d'œuvre. »

« Je souhaite qu'on travaille à la mise en place d'un triangle positif, intégrant le CPAS, l'organisme d'intégration sociale mais aussi le monde du travail. Le but est de permettre de mettre beaucoup plus rapide-

ment à l'emploi les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration suite à leur obtention du statut de réfugié. L'inclusion socioprofessionnelle est un élément important de leur intégration dans la société. »

« Les PISS – les projets d'intégration – existent au fédéral », rappelle le ministre-président. « C'est une trajectoire d'intégration socioprofessionnelle obligatoire, au contenu négocié avec la personne concernée. Le CPAS doit rester à la manœuvre, mais d'abord avec des partenaires comme les maisons régionales pour l'emploi, le Forem, etc.

On va avoir plusieurs milliers de réfugiés reconnus, avec un titre de séjour valable, on a là une cible particulière qu'on ne peut pas négliger. »

« Très régulièrement, des entreprises me disent qu'elles pourraient se développer mais qu'elles ne le font pas parce qu'elles savent qu'elles ne trouveront pas de main-d'œuvre. Ce n'est même pas qu'elles en manquent, ça, c'est connu hélas et Pierre-Yves Jeholet y travaille. C'est carrément qu'elles pourraient se développer mais ne le font pas. » ●

CH. C.

## Cabinets : « Je ne dépasserai pas »

Stéphane Hazée (Ecolo) le dévoilait mardi dans Sudpresse : le gouvernement Borsus a repris à son compte un mode de calcul pernicieux en vigueur sous la majorité précédente. Il fait sauter le nombre maximal de personnes qu'un cabinet ministériel peut engager, facilitant le détachement de fonctionnaires qui font exploser les coûts à charge de la collectivité.

« Personnellement, je m'inscris dans la philosophie d'avant : je ne dépasserai pas le nombre d'équivalents temps plein qui m'était autorisé au niveau de mon équipe à la ministre-prési-

dence », assure M. Borsus.

Il rappelle également : « Nous nous sommes engagés à ce que le budget total des cabinets soit 10 % inférieur à celui de la majorité précédente. Nous avons aussi supprimé la possibilité d'avoir un membre du personnel affecté au domicile du ministre, réduit nos rémunérations ministérielles de 10 % du brut total, réduit le charroi automobile des cabinets de 33 %... Ce sont des engagements forts, pour la plupart déjà réalisés. On espère même aller au-delà sur certains points. C'est déjà significatif. » ●

CH. C.

## Multiplier les « cellules Jambon » en Wallonie

Après les attentats de Bruxelles, le ministre fédéral de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) avait mis en place des Cellules de sécurité intégrale locales (CSIL). Elles servent à la détection du radicalisme dans les communes, rassemblant l'administration, la police, les services judiciaires, les services sociaux...

« Nous sommes en train de nous repencher sur ces outils avec la ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue », annonce M. Borsus. « Il y en a assez peu en Wallonie: une bonne quinzaine nous dit-on,

alors que c'est largement déployé en Flandre. C'est intéressant. Ces cellules servent aussi à éviter que des gens rejetés de tout soient séduits par des discours extrêmes. On sait que des glissements se produisent. Bref, mon souhait est que ce projet soit mieux déployé au sud du pays.

Ces cellules sont des éléments importants du dispositif de sécurité. »

CH. C.

### Fonction publique

## « Davantage de référents anti-radicalisation »

« Je souhaite qu'on déploie plus largement les référents terrorisme et radicalisation », annonce le Marchois. « On doit pouvoir en avoir partout où c'est possible de trouver des risques de radica-

lisme dans nos administrations. Un employé qui a le sentiment qu'il est confronté à un individu possiblement radicalisé doit pouvoir s'adresser à quelqu'un de

formé pour, qui peut l'aider et gérer la situation, notamment en faisant le lien avec qui de droit, au niveau fédéral par exemple. Je ne veux pas qu'on entre dans de la suspicion généralisée ou de la psychose. Mais fermer les yeux cela ne va pas non plus. »

Ces référents doivent-ils être actifs ou passifs ? « Je le

vois dans les deux sens. Le référent doit être à disposition, mais il doit aussi pouvoir sensibiliser les personnes en contact avec le public, leur indiquer quoi faire s'ils sont

confrontés à tel ou tel type de situation.

Chaque commune de 3.500 habitants ne va bien entendu pas avoir son référent radicalisme.

Mais le personnel doit savoir où en trouver un en cas de nécessité. »

Ces personnes doivent-elles également screener les services pour y détecter des éléments radicalisés ? « Je ne le ferais pas, c'est une autre mission », indique M. Borsus. »

CH. C.

